



Affaire Boulin : les lenteurs de l'instruction mises en cause

Par D.R.

Rouverte il y a trois ans, l'enquête sur le décès suspect de Robert Boulin en 1979 est quasiment au point mort.



Me Marie Dosé et Fabienne Boulin lors de la conférence de presse. ©D.R.

Réouverte il y a trois ans, l'enquête sur le décès suspect de Robert Boulin en 1979 est quasiment au point mort. Trois juges d'instruction se sont succédés dans la conduite de l'information judiciaire mais peu d'investigations ont été réalisées en dépit des demandes répétées de

Fabienne Boulin la fille de l'ancien ministre.

Lors d'une conférence de presse très suivie qui s'est tenue ce mercredi matin à Paris, son avocate **M^e Marie Dosé** s'est refusé à mettre en cause nominativement **Denis Couhé** le magistrat actuellement en charge du dossier.

Mais elle a annoncé qu'elle allait saisir la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles pour que celle-ci ordonne au juge de procéder à différents actes. Ils concernent les auditions d'une quinzaine de témoins, la réalisation d'une expertise medico-légale la recherche de scellés et la saisie d'archives. ■